

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 9 décembre 2021

Convocation adressée le 3 décembre 2021
Compte rendu affiché le 20 décembre 2021
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille vingt et un, le neuf du mois de décembre, à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 3 décembre 2021 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s : Nathalie PERRIN-GILBERT, Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Laurence CROIZIER, Richard MARION

Absent(es) excusé(es) : Nadine GEORGEL, Tristan DEBRAY

Absent(es) : Corinne SUBAI, Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT
Yves BEN ITAH à Richard MARION
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION
Luc SEGUIN à Laurence CROIZIER

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 24 DEC. 2021

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Secrétaire de séance : Patrick ODIARD

**Exercice 2022- Demande de subvention de fonctionnement
à la Direction Régionale des Affaires Culturelles
Auvergne-Rhône-Alpes**

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Labellisé Conservatoire à Rayonnement Régional par le Ministère de la culture, le conservatoire de Lyon reçoit annuellement une subvention de fonctionnement versée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Cette aide au fonctionnement s'est élevée à 260 000 € en 2021.

Son montant n'a pas évolué depuis 2016, bien que le conservatoire ait reçu en 2019 un agrément l'autorisant, en complément de sa labellisation, à mettre en place des cursus préparatoires à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur du spectacle vivant.

Le syndicat mixte formule auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, la demande que la subvention de fonctionnement tienne compte du déploiement de ce nouveau dispositif.

A minima, une subvention équivalente à celle de 2021 sera inscrite dans le budget primitif 2022.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ sollicite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur minimale de 260 000 € au titre de l'année 2022. Cette subvention sera imputée au compte 74718 ;

✓ autorise la présidente à signer tous les documents afférents à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,
Nathalie PERRIN-GILBERT

